



PLAN LOCAL D'URBANISME

Deuxième Consultation Publique

Afin de participer au mieux à cette consultation, nous vous invitons à prendre connaissance des documents suivants consultables et téléchargeables sur www.port-mort.com, rubrique Administratif > Urbanisme > Plan Local d'Urbanisme :

- Le **rapport de présentation** sur la base duquel a été établi le PADD,
- Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**,
- Le **projet de règlement des zones**,
- Le **projet de plan de zonage**.

➤ Les documents sont également consultables au format « papier » pendant les horaires d'ouverture de la mairie.

Vendredi 6 septembre, 18h00
Maison de village



PLU à Port-Mort

un développement durable raisonné

Nous avons eu plaisir à vous accueillir nombreux lors de la dernière réunion publique sur le PLU le 25 mars dernier, ce qui démontre tout l'intérêt que vous portez au devenir de la commune. Le conseil municipal ne peut que s'en réjouir. Il vous avait alors été présenté :

1. Le rapport de présentation qui comprend un diagnostic de l'état initial de la commune,
2. Les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), qui le rappelle est la colonne vertébrale du projet communal sur le développement du village. Il définit entre autres les orientations d'aménagement, d'équipement, les objectifs de consommation de l'espace.

Nous vous espérons aussi nombreux pour la **deuxième réunion publique le vendredi 6 septembre à 18h à la Maison de village** : elle abordera le **plan de zonage** et le **règlement** écrit relatif pour chacune des zones définies.

➤ **Le plan de zonage** est en quelque sorte le règlement graphique du PLU. Il délimite le territoire de la commune en plusieurs zones, traduisant sur plan, ainsi les espaces à urbaniser, les zones naturelles à préserver etc.. Il est consultable en mairie ou sur le site Internet de la commune⁽¹⁾.

Il comprend :

- **Les zones urbaines** (zones **U**), qui sont des « secteurs déjà urbanisés et les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter » (article R. 123-5 du Code de l'urbanisme). Par équipement public on entend les voies publiques, les réseaux d'eau, d'électricité et, le cas échéant, d'assainissement.
- **Les zones à urbaniser** (zones **AU**) qui sont des zones « les secteurs à caractère naturel de la commune destinés à être ouverts à l'urbanisation » (article R. 123-6 du Code de l'urbanisme).
- **Les zones agricoles** (zones **A**) qui sont les « secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles » (article R. 123-7 du Code de l'urbanisme).
- **Les zones naturelles et forestières** (zones **N**) qui sont les « secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels » (article R. 123-8 du Code de l'urbanisme).

Sur le plan, vous découvrirez également :

- des secteurs boisés classés qui sont destinés à préserver la forêt en interdisant les changements d'affectation du sol ;
- des emplacements que se réserve la commune pour l'implantation d'équipements publics futurs ;

➤ **Le règlement écrit** qui pour chaque zone décrite ci-dessus définit les critères applicables.

Il existe 14 articles dans le règlement qui ne sont pas tous obligatoires (les articles 6 et 7 le sont, ils déterminent la physionomie urbaine de la commune, ce que l'on voit de l'urbanisation) et certains ne sont donc pas règlementés.

D'une manière générale :

- **Article 1** : Type d'occupation ou d'utilisation du sol interdites. Tout ce qui n'est pas interdit est donc autorisé sans conditions.
- **Article 2** : Type d'occupation ou d'utilisation du sol soumises à des conditions particulières.
- **Article 3** : Accès et voirie. Cet article a pour but notamment de prévoir une desserte suffisante et la sécurité des usagers.
- **Article 4** : Desserte par les réseaux (eau, assainissement, électricité).
- **Article 5** : Caractéristique des terrains. Il définit la surface minimum des terrains ; depuis la loi SRU⁽²⁾, celle-ci devra être justifiée par des contraintes techniques relatives à la réalisation d'un dispositif d'assainissement non collectif.

Projets :

Plan de zonage

Règlement des zones

- **Article 6** : Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques.
- **Article 7** : Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives.
- **Article 8** : Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété.
- **Article 9** : Emprise au sol définissent la consommation de terrain par la construction.
- **Article 10** : Hauteur maximum des constructions (l'article L. 123-1 du code de l'urbanisme). Il permet de définir le paysage, comme les articles 6 et 7.
- **Article 11** : Aspect extérieur cet article permet l'intégration de la construction à son environnement et son adaptation au terrain.
- **Article 12** : Stationnement.
- **Article 13** : Espace libre et plantations, espaces boisés classés.
- **Article 14** : Coefficient d'occupation des sols (COS). Il est fixé pour les zones urbaines. Le COS est défini par l'article R. 123-10 comme « le rapport exprimant le nombre de mètres carrés de surface de plancher ou le nombre de mètres cubes susceptibles d'être construits par mètre carré de sol ».

Le règlement est consultable sur le site Internet de la commune ou en mairie.

Votre participation à cette nouvelle réunion est essentielle pour la bonne progression du PLU. Votre avis nous intéresse, et chacun doit pouvoir s'exprimer sur l'avenir de la commune, de sa commune...

C'est avec vous que le conseil municipal construit le PLU.

■ GUILLEMETTE ALQUIER

(1) Le document étant très lourd la navigation en ligne au sein de celui-ci est difficile. Pour une bonne vue d'ensemble une visite en mairie s'impose : le plan est à résidence affiché dans la salle du Conseil et consultable durant les horaires d'ouverture de la mairie.

(2) Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains.

.....



FOIRE-À-TOUT
DIMANCHE 8 SEPTEMBRE
THÉÂTRE-COMIQUE
OSCAR DE CLAUDE MAGNIER
SAMEDI 21 SEPTEMBRE - 20h30
 ➤ RENSEIGNEMENTS 02 32 52 98 58

À VOTRE SERVICE

➤ ADMINISTRATIF

Mairie

Secrétaire : Josiane LORDI
 87, Grande rue 27940 PORT-MORT
 tél. : 02 32 52 61 46 • fax. : 02 32 77 23 16
 courriel : mairie@port-mort.com
 Internet : www.port-mort.com
 • Horaires d'ouverture :
 Lundi : 18h00 - 19h00 Mercredi : 10h00 - 12h00
 Jeudi : 16h00 - 20h00 Samedi : 09h00 - 12h00

Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs (C.C.A.E.)

13, rue Lavoisier 27700 LES ANDELYS
 tél. : 02 32 71 25 20 • fax : 02 32 51 43 57
 courriel : contact@cc-andelys.fr
 Internet : www.cc-andelys.fr
 • Horaires d'ouverture :
 lundi - mardi - mercredi : 08h45 - 12h30 • 13h45 - 17h30
 jeudi : 08h45 - 12h30 • 13h45 - 18h30
 vendredi : 08h45 - 12h30 • 13h45 - 16h30

➤ ARTISANS

Aménagements-rénovation-pose de Placo[®]

Patrick MARÉCHAL J.P.L. Créations • 22, rue de Seine
 tél./fax. : 02 32 52 97 64 • mob. : 06 10 48 17 51

Élagage - Entretien parcs & jardins

Philippe CARON • 64, Grande rue
 mob. : 06 70 02 16 85

Électricité générale-installation de chauffage-motorisation de portails

Franck PLAQUET • 25, rue de la Mi-Voie
 tél. : 02 32 52 22 98 • fax. : 02 32 52 87 54
 mob. : 06 83 12 32 92
 courriel : franck.plaquet.elec@wanadoo.fr

Multi-services bâtiment

René MOUCHARD R.M. Rénovation Habitat
 30, rue de Pressagny
 tél. : 02 32 77 40 18 • mob. : 06 26 85 72 84
 courriel : mouchard.rene@laposte.net

Peinture-Ravalement-Sols

SARL G.M.C. (GAOUDI) • 7, rue de Pressagny
 tél. : 02 32 52 89 56 • fax. : 02 32 21 00 53
 mob. : 06 10 89 17 67
 courriel : sarl-gmc@orange.fr

Plombier-Chauffagiste

Bernard MERCIER • 34, Grande rue
 tél. : 02 32 52 63 30

Restauration de meubles et objets anciens - Tapissier

Christian LORDI L'Art Restauré
 11, rue de la Vieille Tour • tél. : 02 32 52 79 98
 courriel : contact@art-restaur.com
 Internet : www.art-restaur.com

Tailleur de pierre

Christophe CHAPEL • 23, rue de la Mi-Voie
 tél. : 02 32 52 88 85 • mob. : 06 43 15 67 36

Terrassement

Fabrice PITOOU T.P.V.S. • 3, rue de Seine
 tél. : 02 32 69 49 13 • mob. : 06 61 88 91 82

➤ ASSISTANTES MATERNELLES

Isabelle DUBOIS • 101 bis, Grande rue

Nb places tps complet PMI : 3
 Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans
 tél. : 02 32 52 18 46

Malika FONTENEAU • 19, rue des Loges

Nb places tps complet PMI : 3
 Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans
 tél. : 02 32 52 42 69

Nathalie GASSE • 4, rue des Sablons

Nb places tps complet PMI : 4
 Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans
 tél. : 02 32 52 25 94

Nicole HOUSSAIS • 37, rue de la Mi-voie

Nb places tps complet PMI : 4
 Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans
 tél. : 02 32 53 88 29

Anne QUÉNAULT • 16, rue de Bourgoult

Nb places tps partiel PMI : 1
 Nb places tps complet PMI : 1
 Tranche d'âge temps partiel PMI : 3 - 12 ans
 Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans
 tél. : 02 32 53 35 65

ASSISTANTES MATERNELLES - suite

Valérie TIRON • 52, Grande rue
Nb places tps complet PMI : 4
Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans
tél. : 02 32 21 38 77
Mélinda TOUMIRE • 7 bis, rue des Loges
Nb places tps partiel PMI : 1
Nb places tps complet PMI : 1
Tranche d'âge temps partiel PMI : 3 - 12 ans
Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans
mob. : 06 22 69 54 13

ASSOCIATIONS

Association des Anciens Combattants et Sympathisants de Port-Mort (A.A.C.S.P.M.)
Michel MARTINOVITCH • tél. : 02 32 52 06 75
courriel : michel.martinovitch@wanadoo.fr
Association de Chasse
Jean-Louis MANSOIS • mob. : 06 70 20 26 64
Association de Loisirs de Port-Mort (A.L.P.M.)
Frédéric LUCAS • mob. : 06 82 72 43 71
courriel : contact@alpm.fr • Internet : www.alpm.fr
Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort (A.S.S.P.M.)
Alain VIGOUROUX • tél. : 06 17 38 33 86
courriel : alain-vigouroux@wanadoo.fr
Association de Yoga (Yogaïa)
Caroline RIBEIRO • tél. : 02 32 40 42 26
Comité des Fêtes
Françoise LABIGNE
tél. : 02 32 52 98 58 • mob. : 06 89 34 54 95
courriel : labigne.francoise.fl@orange.fr
Stand - École de tir (armes à feu et arbalète)
Jacques TOUZÉ • tél. : 02 32 21 92 85 (le soir)
mob. : 06 12 43 27 55

BIBLIOTHÈQUE

Carole et Gérard • 75, Grande Rue (École)
Samedi : 10 h - 12 h • Mercredi : 17 h - 19 h

COMMERCES

Boucherie-Charcuterie-Épicerie
Sylvain & Samuelle REGNAULT • 83, Grande rue
tél. : 02 32 52 60 50
du Mardi au Samedi : 7h30-13h00 • 15h00-20h00
Du 1^{er} octobre au 31 mars : fermeture à 19h00
Dimanche : 8h00-13h00
Fermé le Lundi
Boulangerie-Pâtisserie La Baguette Magique
Michaël & Caroline • 75 bis, Grande rue
tél. : 02 32 52 38 40
du Mardi au Vendredi : 7h15-13h30 • 15h30-20h00
Samedi : 7h00-13h30 • 15h30-20h00
Dimanche : 7h30-13h00
Fermé le Lundi
Café-Tabac-Presses-Loto-Relais Poste Café de la Mairie
Dominique BRUYANT • 104, Grande rue
tél. : 02 32 53 04 48
Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi : 7h00-20h00
Samedi : 8h00-20h00 - Dimanche : 8h00-13h00
Fermé le Mardi • Dépôt de pain le Lundi

DÉCHÈTERIE

3 rue de l'étang - AUBEVOYE
tél. : 02 32 53 26 35
Horaires d'ouverture :
HIVER du 1^{er} octobre au 31 mars
Lundi au Samedi
08h30-11h45 • 14h00-16h45
ÉTÉ du 1^{er} avril au 30 septembre
Lundi au Samedi
08h30-11h45 • 14h00-17h45

ÉQUITATION

Haras - Élevage, dressage, compétition
Hervé GODIGNON Haras SeaBird • Ferme du Mesnil
tél. : 02 32 52 21 10
courriel : herve.godignon@libertysurf.fr
Internet : www.godignon.com

ENTREPRISES

Agro-alimentaire
ALLAND & ROBERT S.A. • 125, Grande rue
tél. : 02 32 77 51 77 • fax : 02 32 52 89 60
courriel : allangum@allandetrobert.fr
Internet : www.allandetrobert.fr
Téléphonie & Internet
AKEO Télécom • 66, Grande rue
tél. : 02 32 77 28 88 • fax : 02 32 77 29 55
courriel : relation.client@akeo.fr
Internet : www.akeo.fr

MÉDICAL

Infirmières D.E.
Sylvie GOULAY & Nicole SAUNIER
tél. : 02 32 52 58 72
Cabinet : 81, Grande rue
• sur rendez-vous uniquement.

RESTAURATION

L'Auberge des Pêcheurs (** Michelin*)
Olivier et Stéphanie BICOT
122, Grande rue
tél. : 02 32 52 60 43 + 02 32 52 28 27
courriel : auberge-des-pecheurs@wanadoo.fr
Fermé le Dimanche soir, Mardi soir et le Mercredi
Pizzaiolo ambulante [Le LUNDI à partir de 17h00]
LA BOÎTE À PIZZA • Parking de l'école
mob. : 06 20 90 64 56

SERVICES

Apiculteurs • SOS Essaim d'abeilles
Marie & Stéphane THÉRIAU • 27, rue de la Roque
tél. : 02 32 53 47 10
Architecte
Gérard MAYEUR • 32, rue du Barrage
tél. : 02 32 52 63 76
Coiffeuse à domicile
Fanny HENOCH • *Mobicoiff* - sur RDV
mob. : 06 23 45 03 44
Courses & Transports urgents (marchandises)
Thierry DERLON • 95, Grande rue
tél./fax : 02 32 53 42 02 • mob. : 06 88 47 02 36
courriel : thierry.derlon@orange.fr
Documentaliste juridique
Eric COURDAVAULT • 134, Grande rue
tél. : 02 32 77 47 31 • mob. : 06 60 70 07 15
Écrivain public
Jacqueline BOURDIN • En mairie.
tél. : 02 32 21 08 08 • Sur rendez-vous.
NOUVEAU Équipement audiovisuel et de garage
Franck LEFEBVRE Technick Design Service
12, rue des Ormetteaux
mob. : 06 73 78 48 53 • fax : 02 32 53 13 16
courriel : franck.lefebvre27@wanadoo.fr
Internet - Développement de sites
Alain CLERFEUILLE • 9, rue de Châteauneuf
tél. : 02 32 77 47 30 • mob. : 06 73 84 48 28
courriel : aclerfeuille@pixelografy.com
Internet : www.pixelografy.com
Paysagiste, multiservices
Benoist QUÉNAULT • 16, rue Bourgout
tél. : 02 32 53 35 65 • mob. : 06 75 51 48 64
courriel : ben.que@hotmail.fr
Secrétariat à domicile
Évelyne DERLON AssistaDom • 95, Grande rue
tél. : 02 32 53 42 02 • mob. : 06 83 00 50 24
Transport de chevaux - Location de véhicules
Horse Location • 120, Grande rue
mob. : 06 15 28 00 21 / 06 09 65 61 12
Internet : www.horse-location.com

MENTIONS LÉGALES

Édition spéciale du périodique communal trimestriel rédigé, édité et imprimé par la commune de Port-Mort (27-Eure) **Directeur de Publication** Guillemette ALQUIER **Directeur de Rédaction** Christian LORDI **Vice-président du Comité Consultatif Communication** Alain CLERFEUILLE **Membres du Comité Consultatif** Christian CHOMIENNE Bernard CIRET Jean-Paul CROIZÉ **Maquette** Alain CLERFEUILLE **Parution** Trimestrielle **Tirage** ~460 exemplaires **Dépôt légal** Août 2013 **Internet** www.port-mort.com **Courriel** : journal@port-mort.com

TOURISME

Chambre d'hôtes
• **Gérard & Jacqueline TILLET**
11, rue des Loges
(pour 2 x 👤, agrément *cléVacances*)
tél. : 02 32 52 71 15 • mob. : 06 13 54 48 91
courriel : gerardtillet@aol.com
Location touristique
• **Françoise CHAMPAGNE**
3 rue de la Vieille Tour
(pour 👤, piscine couverte)
tél. : 02 32 53 73 51 • mob. : 06 89 04 18 11
courriel : francoise.champagne@orange.fr
Internet : www.location-paris-normandie.com
• **Odette COLOMBINI**
6, rue des Ormetteaux
(pour 👤👤👤, agrément *cléVacances*)
tél. : 01 46 03 60 36 • mob. : 06 62 64 60 36
• **Michel & Évelyne LUCET**
118, Grande Rue
(pour 👤👤👤, agrément *Gîtes de France - n°880*)
tél. : 02 77 02 02 52 • mob. : 06 16 61 01 13
courriel : michel.lucet@sfr.fr

URGENCES

Gendarmerie : 17 • Les Andelys : 02 32 54 03 17
Pompiers : 18
Samu : 15
Samu social : 115
Appel d'urgence à partir d'un tél. mobile : 112 (*Le 112 redirige sur les numéros 15, 17, 18, 115 et 119*).
Eau - Sogea (24h/24) : 02 32 38 14 57
EDF : 0810 333 027
SOS Médecin : 02 32 33 32 32
Hôpital de Vernon : 02 32 71 66 00
Enfance maltraitée : 119
Violences conjugales : 3919
Soutien écoute Alzheimer : 0811 112 112
Drogues Alcool Tabac Info Service : 0800 23 13 13
Vie Libre Guérison et Promotion des victimes de l'alcoolisme :
Philippe, permanence de Port-Mort : 06 88 46 42 72

UTILES

Agence France Télécom : 1014
Horloge parlante : 3699
Météorologie Nationale :
0836 68 02 + N°. département
SNCF (Horaires, informations, trains/lignes) :
0836 676 869
SYGOM (Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères)
13, rue Lavoisier 27700 Les Andelys
tél. : 02 32 54 47 64
Internet : www.sygom.fr
V.N.F. (Voies Navigables de France)
3, chemin du Halage 27600 Gaillon
tél. : 02 32 53 91 83



P. Piron

